

Participation de la CAGB à la création de terrains familiaux à maîtrise d'ouvrage communale - Demande de la Commune de Mamirolle

Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président

AVIS		
Commission n°8		Validation du Vice-Président
séance du 03/05/05	favorable	Le 17/08/05
Bureau		
séance du 09/09/05	favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 65.810	Solde avant opération : 10 000,00 € Montant de l'opération : 6 848,25 € Solde après cette opération : 3 151,75 €

I. Rappel

Le Conseil Communautaire du 24 juin 2005 s'est prononcé en faveur d'une participation de la CAGB au financement des 8 terrains familiaux prescrits par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Doubs, à hauteur de 15% de la dépense totale hors taxes, dans la limite du plafond subventionnable retenu par l'Etat (soit 15 245 € par place de caravane).

Les terrains familiaux ont vocation à accueillir jusqu'à 6 caravanes sur des terrains bâtis ou non bâtis afin de permettre l'installation de celles-ci comme habitat permanent pour leurs utilisateurs. Ces terrains familiaux ne sont pas assimilables à des équipements publics. Le financement des terrains familiaux est conditionné à leur réalisation par des collectivités locales.

II. Demande de la commune de Mamirolle

Le Conseil Municipal de Mamirolle a décidé, par délibération du 16 novembre 2004, de créer, sous maîtrise d'ouvrage communale, un terrain familial constitué de 3 places de stationnement.

Conformément à la réglementation en vigueur concernant le financement des terrains familiaux par l'Etat, la Commune a obtenu la prise en charge à hauteur de 70% de la dépense prévisionnelle HT, permettant ainsi l'intervention financière de la CAGB.

Par courrier en date du 6 avril 2005, M. le Maire de Mamirolle sollicite de la CAGB une participation financière pour la réalisation de cette opération.

➤ Plan de financement prévisionnel :

Dépense prévisionnelle en € HT	45 655,00
Subvention Etat	31 958,50
Participation C.A.G.B. proposée	6 848,25
Fonds propres de la commune	6 848,25

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation de la CAGB au financement du terrain familial de Mamirolle à hauteur de 15% de la dépense totale HT, soit 6 848,25 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0